

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance régulière du 26 novembre 2019, 18 h 15

Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal

5400, boulevard Gouin Ouest, Montréal (Québec) H4J 1C5

Auditorium Émilie-Gamelin

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présent	Absent	Nom	Titre
X		Mme Lucy Rodrigues	Présidente du conseil d'administration – Membre indépendant – Profil ressources immobilières, informationnelle ou humaines
X		M. Frédéric Abergel	Président-directeur général du CIUSSS/NIM
X		Dr Zahi Abou Chacra	Membre désigné – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
X		Mme Louise Béliveau	Membre nommé – Université affiliée
X		Mme Manon Boily	Membre désigné – Conseil multidisciplinaire
	X	M. Frédéric Bouchard	Membre nommé – Université affiliée
X		Mme Lyne Constantineau	Membre désigné – Comité régional sur les services pharmaceutiques
X		M. Normand Décarie	Membre indépendant – Profil risques/finances/comptabilité
X		Mme Lucie Gérin	Membre indépendant – Profil organismes communautaires
X		Dr Albert Hajjar	Membre désigné – Département régional de médecine générale
	X	Mme Marianne Le Roux	Vice-Présidente – Membre indépendante – Profil expertise en réadaptation
X		Mme Alida Piccolo	Membre indépendant – Profil expérience à titre d'usager des services sociaux
X		Mme Marilyn Prévost	Membre désigné – Conseil des infirmières et infirmiers
	X	Mme Monique Prévost	Membre désigné – Comité des usagers
X		Mme Joséphine Primiani	Membre indépendant – Profil gouvernance et éthique
X		M. Gladimy Telus	Membre indépendant – Profil protection de la jeunesse
X		M. Jean-Pierre Urbain	Membre indépendant – Profil compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
X		M. Mickaël Vachon	Membre observateur
-	-	POSTE VACANT	Membre indépendant – Profil santé mentale
-	-	POSTE VACANT	Membre indépendant – Profil réadaptation

MEMBRES DE LA DIRECTION

Présent	Absent	Nom	Titre
X		M. Frédéric Abergel	Président-directeur général
	X	Mme Mathilda Abi-Antoun	Directrice des services intégrés de première ligne
X		Mme Julie Boucher	Présidente-directrice générale adjointe
X		M. David Boutin	Directeur des ressources informationnelles
X		M. Frédéric Cossette	Directeur des services techniques
X		Mme Line Coudry	Directrice de la qualité, de l'évaluation et de la performance organisationnelle et éthique
X		Mme Annick Dallaire	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
X		Mme Adélaïde De Melo	Directrice des soins infirmiers
X		Mme Manon Gignac	Conseillère en gestion, direction générale
X		Mme Myriam Giguère	DGA - Programmes sociaux, de réadaptation et de première ligne
X		M. Marc Labonté	Directeur des programmes de santé mentale et dépendance
X		Mme Marie-Eve Lemieux	Directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications
X		M. Benoît Major	Directeur des programmes SAPA
X		Mme Lucie Malo	Directrice des ressources financières par intérim
X		Mme Karine Morier	Directrice adjointe des communications
X		Mme Christine Racette	Directrice des services multidisciplinaires
X		Dre Josée Savoie	DGA - Programme de santé physique générale et spécialisée et directrice des services professionnels
X		M. Daniel Sinnett	Directeur de la recherche
		<u>Invités</u>	<u>Titre</u>
X		M. Stéphane Rousseau	Directeur adjoint services de périnatalité, enfance, jeunesse et continuum de réadaptation
X		M. Jean-Sébastien Moreau	Coordonnateur jeunesse et services spécialisés
Rédaction par : Mme Marie-Hélène Kyriakakis			

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la présidente, Mme Lucy Rodrigues, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05 et souhaite la bienvenue à tous.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. POINTS STATUTAIRES
 - 1.1. *Constatation du quorum*
 - 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
 - 1.3. *Période de questions du public*
 - 1.4. *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 septembre 2019 et affaires découlant*
 - 1.6. *Informations de la présidente du conseil d'administration*
 - 1.7. *Informations du président-directeur général*
2. RAPPORT DES COMITÉS
 - 2.1. *Comité de vérification du 19 novembre 2019*
 - 2.1.1. *Analyse financière de la période 7*
 - 2.2. *Comité de vigilance et de la qualité du 6 novembre 2019*
 - 2.2.1 *Loi de Vanessa*
 - 2.3. *Comité des ressources humaines du conseil d'administration du 23 octobre 2019*
 - 2.4. *Comité de la mission académique du 3 octobre 2019*
 - 2.5. *Comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2019*
3. POINTS DE DÉCISION (après discussion)
 - 3.1. *Cadre réglementaire de la recherche*
 - 3.2. *Création du comité interconseils professionnels*
 - 3.3. *Cadre de référence des organisations communautaires*
 - 3.4. *Proposition de sondage d'évaluation annuel du fonctionnement du conseil d'administration*
4. POINTS D'INFORMATION ET TABLEAUX DE BORD
 - 4.1. *Tableau de bord du conseil d'administration à la P4*
 - 4.2. *Projet du plan de travail du conseil d'administration*
 - 4.3. *Règlement délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement*
5. AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 5.1. *Affaires médico-administratives*
 - 5.1.1. *Nomination*
 - 5.1.2. *Nomination temporaire*
 - 5.1.3. *Changement de statut*
 - 5.1.4. *Ajout de privilèges*
 - 5.1.5. *Démission*
 - 5.1.6. *Congé de service*
 - 5.1.7. *Congé de maternité*
 - 5.1.8. *Retrait de privilèges*
 - 5.1.9 *Prolongation des privilèges des médecins spécialistes jusqu'au 1er juin 2020*
 - 5.2. *Politique sur le retrait familial des enfants et des jeunes*
 - 5.3. *Modifications apportées aux compositions des comités statutaires relevant du conseil d'administration*
 - 5.4. *Rapport annuel du comité d'éthique clinique 2018-2019*
 - 5.5. *Sommaire exécutif sur le harcèlement et violence en milieu de travail 2018-2019*
 - 5.6. *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2020*
 - 5.7. *Modifications au règlement sur la régie interne du conseil d'administration*
 - 5.8. *Politique – Frais de déplacement et détermination des moyens de transport pour le personnel d'encadrement*
 - 5.9. *Rapport annuel du comité de gestion des risques 2018-2019*
 - 5.10. *Nomination d'un médecin examinateur*

6. *PROCHAINE ASSEMBLÉE*
7. *HUIS CLOS*
8. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Le point de consentement 5.3 « Modifications apportées aux compositions des comités statutaires relevant du conseil d'administration » est déplacé au point 3.5, en point de décisions après discussion.

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Rodrigues présente ce point et informe l'assemblée qu'aucune question du public n'est adressée au conseil d'administration (CA).

1.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration tenue le 24 septembre 2019.

AFFAIRES DÉCOULANT

- Point 1.3 Période de questions du public :
 - Le suivi demandé par Mme Rodrigues de déposer le dossier de l'employé en question au comité des ressources humaines du CA a été fait
- Point 1.6 Information du président-directeur général :
 - Une lettre de remerciement a été transmise à M. Alain Bouchard
- Point 3.3 Présentation et signature de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 et addenda 2018-2019 signé :
 - La demande de modification d'un indicateur a été transmise au MSSS. Malheureusement celle-ci fut refusée.

1.5. INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Rodrigues désire souligner le travail exceptionnel des fondations du CIUSSS. Elle a eu la chance de participer à deux événements, soit le Gala des Émilie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et le Gala de l'Hôpital Jean-Talon. Grâce à leur rivalité amicale, ils ont réussi, ensemble, à récolter plus d'un million de dollars avec ces deux événements.

En deuxième lieu, la présidente souligne la situation qui s'est passée à l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost. Beaucoup d'actions ont été effectuées rapidement, pour faire suite à cette situation et des mécanismes seront développés pour réduire le plus possible que la situation se répète.

Enfin, un employé s'est adressé directement à Mme Rodrigues, par courriel, pour lui mentionner une situation en lien avec la perception d'indemnité. Elle assure les membres qu'un suivi serré est actuellement fait en collaboration avec la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques. De plus, ce point sera ajouté au prochain ordre du jour du comité des ressources humaines du conseil d'administration.

1.6. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Abergel partage les faits saillants suivants avec l'assemblée :

- Situation sur la sécurité : en lien avec la situation qui s'est produite à l'HSMAP, les employés et les médecins ont été rencontrés rapidement. Quelques membre du personnel du CIUSSS a aussi affirmé avoir des inquiétudes reliées à la sécurité dans d'autres installations. Il est important pour la direction que notre personnel (incluant les médecins) travaille dans un environnement sécuritaire. Nous sommes déjà en mode solutions, dont plusieurs ont été suggérées par les employés. Nous allons également recruter un expert en sécurité. Celui-ci devrait être embauché sous peu. Nous avons également contacté d'autres établissements de santé afin de partager les meilleures pratiques et solutions.
- Centre de Prélèvement d'Organes (CPO) : Le CIUSSS est toujours en discussion avec le MSSS. Il y a actuellement une proposition sur la table, mais certains détails sont à peaufiner.
- Le rayonnement des employés et des médecins augmente à divers niveaux : provincial et international dont :
 - Dre Ginette Champagne, médecin de famille, a reçu le Prix de reconnaissance 2019 de la Société québécoise de gériatrie à titre de membre engagé dans le développement de la gériatrie au Québec
 - Dr Alexandre Messier a reçu le Prix Leader du changement que l'outil d'aide à la décision Solution réorientation, lors du Gala des Prix TI en santé et services sociaux, le 7 novembre dernier
 - Le CIUSSS NIM a reçu le Prix Équipe clinique innovante que l'outil d'aide à la décision Profil AINÉES, lors du Gala des Prix TI en santé et services sociaux, le 7 novembre dernier
 - Dre Émilie Sandman, chirurgienne orthopédiste, a représenté le Canada lors de la conférence « 2019 – All around the world live surgery show-live broadcast » le 7 novembre dernier
- La journée mondiale sur la « Maladie pulmonaire obstructive chronique » s'est tenue le 6 novembre à l'HSCM
- Une journée de réflexion sur la vision de l'enseignement s'est tenue le 4 novembre dernier
- L'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost a fêté ses 100 ans en octobre 2019
- La journée reconnaissance des employés « 12 000 » mercis s'est tenue le 26 septembre 2019
- Rencontre spéciale du comité de direction sur la diversité sexuelle et de genre
- Atteinte des indicateurs de l'entente de gestion et d'imputabilité en 2018-2019 : le CIUSSS a passé au 2^e rang des établissements au Québec sur le nombre d'indicateurs qui atteignent leur cible, comparativement en 2017-2018 où nous étions au 20^e rang.

Présences du PDG :

- Présences lors des salles de pilotage et stations visuelles des divers secteurs :
 - 25 septembre : Programme SAPA – CHSLD Légaré
 - 3 octobre : Informatisation clinique – HSCM
 - 3 octobre : SCRUM et KATA – Architecture et gestion des systèmes d'information
 - 4 octobre : Secteur alimentation – Paul-Lizotte
 - 9 octobre : Secteur exploitation et entretien des immeubles – CH Fleury
 - 21 octobre : Animation virtuelle Direction SAPA
 - 12 novembre : Centre d'expertise et acquisition de talents
- 25 novembre : Rencontre M. Andres Fontecilla, député Laurier-Dorion
- 20 novembre : Comité exécutif du conseil d'administration de Sigma Santé

- 17-18 novembre : 2^e édition d'un colloque privé au CHUM d'une trentaine de participants sur l'avenir des systèmes de santé
 - Plusieurs pays participants : Canada, EU, France, Angleterre, Danemark, Suède, Israël
 - Focus du colloque, l'hôpital du futur, mais réalisation que faut être un système intégré. Notre positionnement en CISSS/CIUSSS au Québec nous donne des avantages enviés d'autres pays
- 16 novembre : Gala de la Fondation Jean-Talon
- 15 novembre : Symposium en soins infirmiers
- 13 novembre : CGR en présence à Québec
- 12 novembre : Démarche sur la situation montréalaise
- 8 novembre :
 - Rencontre de partenariat Association québécoise des CPE
 - Rencontre avec Mme Paule Robitaille, députée de Bourassa-Sauvé
- 6 novembre : Table des PDG de Montréal
- 5 novembre : Rencontre de partenariat Commission scolaire Pointe-de-l'Île

- 28 octobre : Rencontre Mme Caroline Bourgeois, mairesse Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
- 24 octobre : Gala des Émilie – Fondation Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
- 23 octobre : Rencontre de partenariat – Solidarité Ahuntsic
- 22 octobre : Séminaire sur la cogestion clinico-administrative – DGAPSR
- 21 octobre : Rencontre M. Paul L'Archevêque, Bureau de l'innovation-MSSS
- 18 octobre : Rencontre M. Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin
- 9 octobre : Assemblée annuelle du CMDP
- 8 octobre : Soirée annuelle des Sœurs de la Providence
- 2 octobre :
 - Rencontre de partenariat Poste de quartier # 7
 - Colloque du centenaire de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost
- 30 septembre :
 - CGR téléphonique
 - Rencontre de partenariat PME-Montréal Centre-Ouest
 - Visite de la ministre déléguée aux transport Mme Chantal Rouleau
- 26 septembre : Assemblée générale annuelle du Comité des usagers CIUSSS NIM et présentation de la pièce « Le dernier sacrement »

2. RAPPORT ET SUIVI DES COMITÉS

2.1. COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 19 NOVEMBRE 2019

Mme Gérin, en remplacement de Mme Le Roux, fait part aux membres du CA des faits saillants de la dernière réunion :

- Elle mentionne que les frais offerts à la clientèle de Laval, qui représente une dépense de 14 M\$ sur une base annuelle, sont encore en discussion avec le MSSS.
- Le règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement a été revu par les membres du comité de vérification. Il sera vu par les membres du CA dans les points de décision de la présente séance.
- Il est mentionné qu'à ce jour les objectifs de dossiers d'optimisation sont atteints à 55 %.

Mme Gérin est remerciée.

2.1.1. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE 7

Mme Rodrigues fait l'introduction de Mme Lucie Malo, directrice des ressources financières par intérim. Elle est invitée à présenter la situation de la P7.

Mme Malo informe les membres du CA que le CIUSSS NIM présente un déficit de 137 k\$ à la période 7 composé d'un déficit de 187 k\$ dans les salaires rémunérés et d'un surplus de 50 k\$ dans les dépenses non salariales. La période 7 comporte 600 k\$ d'ajustements budgétaires rétroactifs provenant du MSSS. En excluant ce correctif, le déficit aurait été de l'ordre de 750 k\$ à la période 7. L'assurance salaire et le temps supplémentaire sont respectivement en hausse de 5,9 % et 26,3 % par rapport au réel de l'an dernier pour la même période.

Au cumulatif de la période 7, le CIUSSS NIM présente un déficit de 420 k\$. Dans les salaires, les principaux enjeux se situent au niveau du temps supplémentaire et de l'assurance salaire qui sont en hausse de 16,8 % et 13,2 % respectivement par rapport à l'an dernier. Dans les autres dépenses, c'est principalement les nouvelles molécules en oncologie et les médicaments qui expliquent le déficit cumulatif. Dans les dépenses non salariales, un budget annuel de 1.3 M\$ avait été planifié pour les nouvelles molécules, cependant le déficit actuel dépasse 2 M\$.

Au niveau des revenus, le compte à recevoir pour la clientèle lavalloise (14,1 M\$) et celui pour le délai de traitement des dossiers par la CNESST (1 M\$) ont été retirés à la demande du MSSS. Ceci explique que malgré des résultats près de l'équilibre au niveau des dépenses l'établissement prévoit un déficit de l'ordre de 14,8 M\$ après 7 périodes.

Mme Malo est remerciée.

2.2. COMITÉ DE VIGILANCE DE LA QUALITÉ DU 6 NOVEMBRE 2019

Mme Piccolo mentionne les faits saillants de la rencontre du comité :

- À la demande du MSSS, le CIUSSS a rédigé une politique sur le retrait familial. Les membres ont suggéré quelques modifications pour faciliter sa compréhension. Cette politique est à l'agenda de consentement de cette séance du CA.
- Il y a une diminution des délais pour répondre aux plaintes adressées au commissariat des plaintes et de la qualité.
- Le bilan de l'inspection professionnelle de l'Ordre des professionnelles en inhalothérapie du Québec (OPIQ) a été présenté et tout est conforme.
- Le comité de gestion des risques déclare avoir rempli ses fonctions au cours de l'exercice financier 2018-2019.
- La commissaire informe les membres qu'une attention particulière doit être portée aux problématiques qui surviennent lors de soins offerts par les agences privées au domicile des usagers.

Mme Piccolo est remerciée.

2.2.1. LOI DE VANESSA

Mme Coudry présente les faits saillants de la Loi de Vanessa. Celle-ci vise à accroître la sécurité des médicaments et des instruments médicaux au Canada et entrera en vigueur le 16 décembre 2019. Les membres de la Direction de la qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique, en collaboration avec la pharmacie, travaillent actuellement à faciliter la saisie du Rapport de

déclaration d'incident ou d'accident (AH-223) disponible sur les unités de soins. Un plan de communication est en cours de production et un comité a été mis en place afin d'effectuer le suivi de l'implantation de cette Loi au sein de notre CIUSSS.

Mme Coudry est remerciée.

2.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2019

Mme Rodrigues partage avec les membres les faits saillants de la dernière rencontre :

- Les membres du comité recommandent aux membres du CA d'approuver la politique sur la détermination des moyens de transport et des frais de déplacement des cadres. Celle-ci se trouve à l'agenda de consentement de la présente rencontre.
- Un topo a été présenté sur la relève des cadres et la stabilité des postes. Les données seront présentées à ce sous-comité annuellement.
- Un suivi a été effectué en lien avec la question sur les invalidités et mécanismes de règlement des différends, suite à la question du public de la dernière séance régulière du CA.
- Pour le volet du temps supplémentaire, on note un dépassement lors que le taux afférent à la main-d'œuvre indépendante se situe désormais en deçà de la cible du MSSS.

2.4. COMITÉ DE LA MISSION ACADÉMIQUE DU 3 OCTOBRE 2019

Mme Béliveau renseigne les membres des faits saillants de la dernière rencontre :

- Il a été discuté des moyens de fusionner les trois centres de recherche du CIUSSS, afin de créer un seul Centre intersectoriel de recherche dans le CIUSSS.
- Le plan de travail a été adopté, mais pourra être modifié au besoin.
- La révision du cadre réglementaire de la recherche a été présentée et discutée, ce point se retrouve dans les points de décisions de la présente rencontre.
- Une démarche est en cours pour définir un modèle sur l'enseignement dans le CIUSSS et sa mobilisation.

Mme Béliveau est remerciée.

2.5. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 23 OCTOBRE 2019

Mme Rodrigues informe les membres des faits saillants de la dernière rencontre :

- Il s'agissait de la première rencontre depuis les trois dernières années
- Les nominations pour les prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2020 ont été présentées aux membres du sous-comité. Ayant été recommandées par les membres, ces candidatures se trouvent dans l'agenda de consentement de la présente rencontre.
- Il y a eu une présentation sur le cadre de référence en organisation communautaire. Ce sujet est déposé dans les points de décisions de la présente rencontre.
- Le plan de travail a été adopté.
- Deux modifications au règlement de régie interne du CA ont été présentées et recommandées par les membres. Ce point se trouve à l'agenda de consentement dans la présente rencontre.

3. POINTS DE DÉCISIONS (après discussion)

3.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RECHERCHE

Tous les organismes du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent les projets de recherche doivent adopter un cadre réglementaire qui permettra d'établir les balises de la recherche, comme spécifiée dans le Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998). Le présent cadre remplace les cadres ou politiques qui étaient présents dans les établissements fusionnés. Il a pour objectif de clarifier les niveaux de responsabilités et de mettre en œuvre les moyens permettant l'exercice de ces responsabilités en matière d'encadrement des activités de recherche, d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifiques.

Il a été noté qu'il manquait la mention « pharmacien » et « dentiste » à certains endroits. Les membres sont prêts à adopter ce cadre, sous réserve que les modifications soient effectuées.

ATTENDU QUE tous les organismes du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche doivent adopter un cadre réglementaire de la recherche qui précise les grands principes qui les sous-tendent et qui établit les rôles et responsabilités et le mode de fonctionnement de la recherche

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de la recherche a été adopté au comité de direction le 20 novembre 2018

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de la recherche a été adopté au comité de la mission académique le 3 octobre 2019

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le directeur de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation d'adopter le présent cadre réglementaire de la recherche.

Rés. : 2019-11/2537

3.2. CRÉATION DU COMITÉ INTERCONSEILS PROFESSIONNELS

Le comité interconseils professionnels du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS NIM) a été créé en 2016 et est issu de la décision des présidents des trois conseils professionnels (CMDP, CII et CM) de collaborer ensemble sur des enjeux majeurs. Une première rencontre de concertation entre les conseils professionnels a eu lieu en novembre 2016 suite à la récente fusion des établissements découlant de la mise en place de la Loi 10.

Le comité interconseils professionnel encourage et favorise la pratique collaborative et interdisciplinaire, et ce, dans un contexte d'amélioration continue de la prestation des soins et services. Afin de soutenir l'organisation, le comité interconseils professionnels s'engage à :

- Soutenir des projets favorisant l'innovation clinique, la pratique collaborative et interdisciplinaire dans un contexte d'amélioration continue de la prestation des soins et services.
- Faire des recommandations et/ou avis au conseil d'administration et au PDG.
- Soutenir l'établissement concernant des enjeux d'amélioration de la qualité de la pratique ou d'accessibilité aux soins et services.

- Assurer un suivi auprès des membres des conseils professionnels respectifs afin d'informer ceux-ci des enjeux soulevés et leur transmettre les avis ou recommandations adressés par le comité interconseils professionnel.
- Promouvoir et soutenir l'organisation d'activités telles des conférences, formations, activité de réseautage destinées aux membres des trois conseils professionnels.
- Assumer toute autre fonction que lui confie le conseil d'administration et/ou le PDG.

ATTENDU QUE le comité interconseils professionnel encourage et favorise la pratique collaborative et interdisciplinaire, et ce, dans un contexte d'amélioration continue de la prestation des soins et services.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le président-directeur général et les présidents des trois conseils professionnels (CII, CM, CMDP) d'approuver la création du comité interconseils professionnels ainsi que le mandat présenté.

Rés. : 2019-11/2538

3.3. CADRE DE RÉFÉRENCE EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Mme Rodrigues invite Mme Giguère à présenter le cadre de référence. Un cadre de référence et de pratique en organisation communautaire a été conçu dans le but d'attester la ratification des modèles de pratique par l'ensemble de l'équipe de professionnels en organisation communautaire, tout en ayant l'objectif d'éclairer les gestionnaires et les autres professionnels de l'établissement, ainsi que les partenaires externes, sur les caractéristiques de la pratique. Mme Giguère porte l'attention des membres sur les 7 objectifs et les 4 axes. Un tableau synoptique accompagne ce document afin d'illustrer en un coup d'œil les éléments essentiels. Ces documents sont disponibles dans la section Publications site web du CIUSSS.

Mme Giguère est remerciée.

Mme Rodrigues propose qu'une brève présentation puisse être fait dans à la séance plénière du prochain CA pour en discuter plus longuement. Cette proposition n'est pas retenue.

ATTENDU QUE ce cadre de référence contribuera à assurer une harmonisation de la pratique au sein de la structure organisationnelle pour qu'elle demeure cohérente avec les fondements théoriques qui la définissent et la mission du CIUSSS NIM.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique, d'adopter le cadre de référence et de pratique « L'organisation communautaire enracinée dans la communauté » du CIUSSS NIM.

Rés. : 2019-11/2539

3.4. PROPOSITION DE SONDAGE D'ÉVALUATION ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est indiqué à l'article 181.0.0.1. que le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) doit, entre autres, élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Après avoir consulté différent sondage, les membres du CGE proposent de baser le sondage annuel sur le sondage effectué par Agrément Canada. Il est proposé aux membres que les nouveaux sondages soient envoyés de façon électronique, ce qui permettra l'anonymat, mais également la diminution de risque d'erreur lors de la compilation des données. Pour ce faire, le sondage sera transmis aux membres en janvier

2020 et ceux-ci auront trois semaines pour le compléter. Les résultats seront présentés au Lac-à-l'épaule du mois de mars 2020.

ATTENDU QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux indique à l'article 181.0.0.1. que le comité de gouvernance et d'éthique doit, entre autres, élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique, que le conseil d'administration approuve le modèle de sondage d'auto-évaluation soumis et que celui-ci soit disponible aux membres par sondage électronique.

Rés. : 2019-11/2540

3.5. MODIFICATIONS APPORTÉES AU COMPOSITIONS DES COMITÉS STATUTAIRES RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point est sorti de l'agenda de consentement et discuté dans les points de décisions, puisque Mme Rodrigues désire proposer une candidature supplémentaire, soit au comité de gouvernance et d'éthique.

Le comité de gouvernance et d'éthique avait un poste vacant dû au départ d'un membre du conseil d'administration. Mme Rodrigues, en tant que membre d'office à siéger sur le premier comité, ayant eu lieu le 23 octobre 2019. Cependant, afin de pourvoir le poste vacant, elle propose la nomination de Mme Joséphine Primiani.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par la présidente du conseil d'administration lors de la séance régulière du 26 novembre 2019, d'adopter la nomination suivante à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique :

- Mme Joséphine Primiani

Rés. : 2019-11/2586

Le comité de révision est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration, dont deux médecins parmi les médecins, dentistes et pharmaciens, sur recommandation du CMDP. Afin de faciliter la planification des rencontres, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, s'étant réuni le 22 octobre 2019 proposent de nommer deux membres substitués :

- Dr Alain Lévesque
- Dre Monique Desjardins

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 22 octobre 2019, d'adopter les nominations suivantes à titre de représentant substitut au comité de révision :

- Dr Alain Lévesque (#73 314), pédopsychiatre
- Dre Monique Desjardins (#03 240), psychiatre

Rés. : 2019-11/2579

Le comité de la mission académique avait un poste vacant dû au départ d'un membre du conseil d'administration. Après discussion au comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2019, les membres proposent la nomination de :

- Mme Manon Boily

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2019, d'adopter la nomination suivante à titre de membre du comité de la mission académique :

- Mme Manon Boily
- Rés. : 2019-11/2580*

4. POINT D'INFORMATION ET TABLEAU DE BORD

4.1. TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA P4

Mme Coudry est invitée à présenter le tableau de bord du CA à la période 4.

Le tableau de bord du conseil d'administration présente les indicateurs de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 ainsi que les principaux indicateurs de performance des mécanismes d'accès aux services de l'établissement, comme requis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Voici les indicateurs de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 faisant l'objet d'une attention particulière afin qu'ils présentent un niveau d'atteinte de la cible égal ou supérieur à 90 % au 31 mars 2020 :

- 1) 1.45.04.01 Tx dem. serv. CLSC traitées selon délais stand. (plan accès DP)
- 2) 1.45.05.01 Tx dem. serv. CLSC traitées selon délais stand. (plan accès DI-TSA)
- 3) 1.03.13 % de pers. nouv. admises en CHSLD ayant un ISO-SMAF 10 à 14
- 4) 1.03.05.01 Nb total d'hres de SAD long. Durée
- 5) 1.03.11 Nb de pers. suivies en SAD de long. Durée (adultes des prog. SAPA, DP, DI-TSA)
- 6) 1.03.12 % de pers. recevant du SAD long. durée avec éval. mise à jour et plan d'interv.
- 7) 1.09.33.01 % des patients traités par chir. onco. - délai <= à 28 jrs (de calendrier)
- 8) 1.09.33.02 % des patients traités par chir. onco. - délai <= à 56 jrs (de calendrier)
- 9) 1.09.34.02 % des dem. d'ima. méd., att. <= 90 jours – scopies
- 10) 1.09.34.06 % des dem. d'ima. méd., att. <= 90 jours - écho. mamm.
- 11) 1.09.01 DMS - clientèle sur civière
- 12) 1.09.43 % de la clientèle dont le délai de PEC à l'urg. est < 2 hres
- 13) 1.09.44 % de la clientèle ambu. dont la durée de séjour à l'urg. est < 4 hres
- 14) 3.01 Ratio d'hres en ass.-salaire
- 15) 3.05.02 Tx d'hres supp.

Voici les indicateurs de performance des mécanismes d'accès aux services de l'établissement faisant l'objet d'une attention particulière afin qu'ils présentent un niveau d'atteinte de la cible égal ou supérieur à 90 % au 31 mars 2020 :

- 1) 13. Pourcentage des rapports transcrits dans un délai <= 7 jours
- 2) 14. Pourcentage des rapports signés et transmis dans un délai = 7 jours
- 3) 15. Délai médian entre l'enregistrement au GAMF et l'inscription à un médecin de famille (jours) - Priorités A, B et C (priorités les plus élevées)
- 4) 16. Délai médian entre l'enregistrement au GAMF et l'inscription à un médecin de famille (jours) - Priorités D et E (priorités les moins élevées)
- 5) 19. Délai moyen entre la demande d'hospitalisation et le départ du patient de l'urgence (heures)
- 6) 20. Pourcentage de consultations réalisées à l'intérieur de 2h (entre la demande et la réalisation de la consultation, priorités de triage 1, 2 et 3 du lundi au vendredi entre 8h et 16h)

Mme Coudry est remerciée.

4.2. PROJET DU PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous trouverez ci-joint un projet du plan de travail du conseil d'administration. Ce plan de travail a comme objectif d'aider, toutes personnes concernées, de coordonner leurs activités, de planifier les suivis nécessaires et d'assurer une meilleure préparation de leurs sujets.

Le plan présenté sera utilisé pour planifier les rencontres jusqu'à juin 2020. Un plan de travail officiel sera déposé pour l'année 2020-2021 en avril prochain afin que les membres approuvent la répartition des sujets au cours de l'année.

La politique sans fumée sera ajoutée au tableau. De plus, les membres désirent obtenir une version numérique du document.

4.3. RÈGLEMENT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Le présent règlement découle de l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS). Il vise à désigner les personnes qui, dans le cadre de leurs responsabilités et fonctions, sont autorisées à signer les engagements que prend le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

L'article 169 de la LSSSS énonce que : « aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement ».

Le présent règlement doit être adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Il doit au préalable être examiné par le comité de vérification, pour recommandation, suivant l'article 65.3 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS NIM.

Me Try est remerciée.

ATTENDU QUE l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, Chapitre S-R.2) prévoit que toute délégation de signature d'un acte, document ou écrit engageant l'établissement doit être autorisée par règlement adopté par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE les articles 65 à 67 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration prévoient les dispositions que doit appliquer minimalement l'établissement en matière de signature de contrats et autres documents financiers ;

ATTENDU QUE les consultations ont été effectuées auprès du comité de direction le 6 novembre 2018 et du comité de vérification le 19 novembre 2019 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'adopter le Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement, tel que présenté au conseil d'administration.

Rés. : 2019-11/2541

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. AFFAIRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

5.1.1. NOMINATION

Les nominations inscrites dans le tableau déposé ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres, au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à l'Université de Montréal et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Rés. : 2019-11/2542 à 2019-11/2551

5.1.2. NOMINATION TEMPORAIRE

Les ajouts de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 12 novembre 2019, d'accepter la nomination temporaire suivante :

- **Dre Murina Niyazova** (# 12-516), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de gastro-entérologie, avec privilèges en hospitalisation, consultation, clinique externe et endoscopie digestive, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} septembre 2020. Dre Niyazova pratiquera principalement à l'Hôpital Fleury.

Rés. : 2019-11/2552

5.1.3. CHANGEMENT DE STATUT

Les changements de statut suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 22 octobre 2019, d'accepter le changement de statut suivant :

- **Dr Claude Perreault** (#78-081), membre actif à membre honoraire sans privilèges de pratique, au Département d'anesthésiologie, à compter du 31 mars 2020.

Rés. : 2019-11/2553

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 10 septembre 2019, d'accepter le changement de statut suivant :

- **Dre Leila Laroussi** (#11-258), membre associé à membre actif, au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie. Dre Laroussi aura sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.

Rés. : 2019-11/2554

5.1.4. AJOUT DE PRIVILÈGES

Les ajouts de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 4 juin 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en soins physiques en médecine générale milieu psychiatrique et urgence psychiatrique au Service de santé physique en psychiatrie à l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost au médecin suivant :

- **Docteur Hadji Daniel Hamidou (#15-561)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de santé physique en psychiatrie.

Rés. : 2019-11/2560

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en soins physiques en médecine générale milieu psychiatrique au Service de santé physique en psychiatrie à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Docteur Léo Jean Perrin (#19-548)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de gériatrie.

Rés. : 2019-11/2555

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en échographie transoesophagienne en salle d'opération au médecin suivant :

- **Docteur Florin Costescu (#15-662)**, membre associé au Département d'anesthésiologie.

Rés. : 2019-11/2556

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en médecine préhospitalière au Service préhospitalier au médecin suivant :

- **Docteur Alexis Cournoyer (#17-271)**, membre actif au Département de médecine d'urgence, Service de d'urgence.

Rés. : 2019-11/2557

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en échographie au département d'urgence (ÉDU) à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Docteur Serge Keverian (#17-119)**, membre actif au Département de médecine d'urgence, service d'urgence à l'Hôpital Jean-Talon.

Rés. : 2019-11/2558

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges en assistance opératoire, obstétrique et pouponnière au Service de périnatalité à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- **Docteure Sarah Grossenbacher (#19-173)**, membre actif au Département de médecine générale, Service GMF-U Sacré-Cœur.

Rés. : 2019-11/2559

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter l'ajout de privilèges à l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies à la pharmacienne suivante :

- **Madame Josée Mainville (98239)**, membre actif au Département de pharmacie.

Rés. : 2019-11/2561

5.1.5. DÉMISSION

Les démissions suivantes ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 22 octobre 2019, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dre Hana Alaily (#91-248)**, membre actif au Département de médecine d'urgence, Service d'urgence, à compter du 2 août 2019.

Rés. : 2019-11/2562

- **Dr Phu An Dang (#83-488)**, membre actif au Département de médecine générale, Service des services ambulatoires - soins courants, à compter du 1^{er} février 2020.

Rés. : 2019-11/2563

- **Dr Normand Quintin (#76-063)**, membre actif au Département de médecine générale, Service des services ambulatoires - soins à domicile, à compter du 30 septembre 2019.

Rés. : 2019-11/2564

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 12 novembre 2019, d'accepter les démissions suivantes :

- **Dre Julie Ethier (#08-447)**, membre actif au Département de médecine d'urgence, Service d'urgence, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Rés. : 2019-11/2565

- **Dr Claude Deslauriers (#202782)**, membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire, à compter du 31 décembre 2019.

Rés. : 2019-11/2566

5.1.6. CONGÉ DE SERVICE

Les congés de service suivants ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 22 octobre 2019, d'accepter le congé de service suivant :

- **Dr Dominique Pilon (#98-155)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de périnatalité, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Rés. : 2019-11/2567

5.1.7. CONGÉ DE MATERNITÉ

Les congés de maternité suivants ont fait l'objet d'approbation au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 22 octobre 2019, d'accepter les congés de maternité suivants :

- **Dre Janius Tsang (#09-318)**, membre actif au Département d'anesthésiologie, du 24 mars 2019 au 5 janvier 2020.

Rés. : 2019-11/2568

- **Dre Sarah Qiabi (#16-065)**, membre actif au Département de médecine d'urgence, Service d'urgence, du 8 septembre 2019 au 7 septembre 2020.

Rés. : 2019-11/2569

- **Dre Ibtissama Boukas (#14-139)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hébergement, du 2 octobre 2019 au 2 octobre 2020.

Rés. : 2019-11/2570

- **Dre Kimberly Pham (#19-157)**, membre actif au Département de psychiatrie, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du 23 décembre 2019 au 23 décembre 2020.

Rés. : 2019-11/2571

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 11 novembre 2019, d'accepter le congé de maternité suivant :

- **Dre Amélie Leboeuf (#16-509)**, membre actif au Département de psychiatrie, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du 1^{er} avril 2020 au 3 janvier 2021.

Rés. : 2019-11/2572

5.1.8. RETRAIT DE PRIVILÈGES

Les retraits de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 4 juin 2019, d'accepter le retrait de privilèges en hospitalisation au Service d'hospitalisation à l'Hôpital Jean-Talon, en date du 30 juin 2019, au médecin suivant :

- **Docteur Marc Descôteaux (#95-442)**, membre associé au Département de médecine générale, Service de santé physique en psychiatrie.
Rés. : 2019-11/2573

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter le retrait de privilèges en soins palliatifs au Service des soins palliatifs à l'Hôpital Jean-Talon, à compter du 11 septembre 2019, au médecin suivant :

- **Docteure Julia Sohi (#05-336)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hospitalisation.
Rés. : 2019-11/2574

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 12 novembre 2019, d'accepter le retrait de privilèges en longue durée au Service de l'hébergement au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci, à compter du 30 novembre 2019, au médecin suivant :

- **Docteure Saida Cherigui (#11-014)**, membre actif au Département de médecine générale, Service de l'hospitalisation.
Rés. : 2019-11/2575

5.1.9. PROLONGATION DES PRIVILÈGES DES MÉDECINS SPÉCIALISTES JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2020

Le statut et les privilèges des médecins spécialistes inscrits dans le fichier ci-joint ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Le statut et les privilèges de pratique de ces membres du CMDP avaient été renouvelés pour une période de 18 mois, le 9 mai 2018. Étant donné les courts délais et les négociations entre la FMSQ et le MSSS, le statut et les privilèges actuels des médecins inscrits seront prolongés jusqu'au 28 janvier 2020. À cette date, nous procéderons à un renouvellement en bloc du statut et des privilèges des médecins du CIUSSS NIM pour une période d'un an.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 novembre 2019, d'accepter de prolonger, jusqu'au 28 janvier 2020, le statut et les privilèges présentement détenus par les médecins spécialistes inscrits dans l'annexe 1 du fichier ci-joint.
Rés. : 2019-11/2576

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 20 novembre 2019, d'accepter de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, le statut et les privilèges présentement détenus par les médecins spécialistes inscrits dans l'annexe 2 du fichier ci-joint.
Rés. : 2019-11/2577

5.2. POLITIQUE SUR LE RETRAIT FAMILIAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié deux documents intitulés « Le retrait du milieu familial des enfants et des jeunes – Normes relatives à la pratique à l'intention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux » (mars 2005) et « Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012 » (janvier 2017) qui déterminent des normes relatives à la pratique en matière de retrait du milieu familial des enfants, et ce, à l'intention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux. Le ministère, par ces documents, oblige tous les établissements procédant à des retraits d'enfants de leur milieu familial, à se doter d'une politique.

La politique poursuit plusieurs objectifs :

- Présentation des principes directeurs et de la philosophie du retrait du milieu familial ;
- Définition claire des notions de retrait, retrait d'urgence et placement d'un enfant ;
- Situer les responsabilités des différents acteurs du CIUSSS relatives aux retraits d'un enfant ;
- S'assurer de la connaissance et de l'application des critères de retrait par les intervenants du CIUSSSNIM ;
- Assurer la formation et l'acquisition des compétences requises aux intervenants ;
- Prévoir le degré de responsabilité des gestionnaires et professionnels ayant pris part à la décision de retirer un enfant de son milieu familial et à l'exécution de cette décision.

ATTENDU QUE

la demande du MSSS d'adopter une politique sur le retrait familial des enfants et des jeunes à l'attention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, le comité de direction administrative soutien et recommande la présente politique pour adoption au conseil d'administration en date du 26 novembre 2019.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vigilance et de qualité, d'adopter la politique sur le retrait familial des enfants et des jeunes du CIUSSS du Nord de l'île de Montréal.

Rés. : 2019-11/2578

5.3. MODIFICATIONS APPORTÉES AU COMPOSITIONS DES COMITÉS STATUTAIRES RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce sujet a été traité au point 3.4 de l'ordre du jour modifié.

5.4. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE 2018-2019

Au CIUSSS-du-Nord-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS NIM), les activités en lien avec l'éthique clinique touchent essentiellement la formation et la promotion de l'éthique ainsi que le soutien direct auprès d'équipe de soins et services vivants des enjeux ou problématiques lors de la prestation de soins et services.

Les enjeux et les dilemmes éthiques sont inhérents à la prestation de soins et de services où tous sont quotidiennement confrontés à la souffrance, l'incertitude et les conflits de valeurs. Les équipes de soins et services ainsi que les usagers peuvent demander une consultation éthique afin d'obtenir un soutien à la prise de décision dans des situations complexes.

Le CIUSSS NIM s'est doté d'un point d'accès unique pour toute demande de consultation ou d'information en éthique clinique (515-6856). Ce service est disponible pour les problématiques touchant tous les secteurs d'activité. En outre, toute personne impliquée dans la prestation de soins et de services sociaux (y compris les usagers et les familles) peut demander une consultation en éthique clinique. La consultation en éthique se veut proche de la réalité des milieux de pratique et de décision et a comme objectif d'aider les personnes à réfléchir et à prendre les meilleures décisions quant aux problèmes éthiques. L'équipe de consultation composée d'une éthicienne et de membres de l'équipe de consultation en éthique (2-3) se déplace rapidement pour rencontrer les équipes de soins dans leur milieu. Selon la situation médicale ou sociale où des enjeux éthiques sont soulevés, une évaluation est effectuée par l'éthicienne et selon la demande et les circonstances, propose des interventions ciblées. Les demandes sont prises en charge et évaluées en moins de 24 heures.

5.5. SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LE HARCÈLEMENT ET VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL 2018-2019

Conformément à l'article 7.4.6 de la politique *PO-14-003 - Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement en milieu de travail*, le conseil d'administration doit recevoir un rapport annuel sur l'application de la présente politique, notamment en regard du nombre de plaintes reçues et traitées, de leur nature et de leur résolution, les recommandations, les mesures correctives de la personne responsable de l'application de la présente politique. Il convient donc de déposer le sommaire exécutif du harcèlement et violence en milieu de travail 2018-2019.

Il est à noter que celui-ci a été discuté à la dernière séance du comité des ressources humaines relevant du conseil d'administration le 23 octobre 2019.

5.6. PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 2020

Le processus de présentation de dossiers de candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux exige la mise sur pied d'un jury d'établissement au sein de chaque CISSS et CIUSSS. Le comité de direction du CIUSSS NIM est désigné pour agir comme jury local dans le choix des candidatures qui représenteront l'établissement, selon les divers domaines de prix. À noter qu'il faut choisir une seule candidature par domaine de prix.

En tant que jury local, les membres du comité de direction doivent prendre connaissance des fiches sommaires qui lui sont soumises. Ils doivent décider des projets retenus en fonction de leur potentiel à répondre aux critères d'excellence selon le domaine. La date limite de remise des dossiers complets au MSSS est le 5 décembre 2019.

Candidatures

5 fiches de candidature sommaire nous ont été transmises, soit 3 dans les Programmes de santé physique et 2 dans les Programmes sociaux et réadaptation ; le jury a retenu les 5 projets selon les domaines suivants :

Programmes de santé physique

- *Domaine Personnalisation des soins et services* : EXAmen cognitif abrégé en traumatologie
- *Domaine Sécurité des soins et services* : Surveillance particulière, un travail d'équipe
- *Valorisation et mobilisation des ressources* : Profil AINÉES informatisé

Programmes sociaux et de réadaptation

- *Domaine Accessibilité des soins et services* : Équipe quartier Montréal-Nord
- *Domaine Intégration des soins et services* : Le projet Z : programme de thérapie cognitivo-comportementale pour le trouble d'anxiété généralisée chez les enfants

Aucune candidature n'a été soumise dans la catégorie conjointe s'adressant à la fois aux établissements et aux organismes communautaires.

- ATTENDU QUE** tel que le demande le processus de sélection des candidatures représentant le CIUSSS, un jury local d'établissement composé des membres du comité de direction de l'établissement a siégé le 1^{er} octobre dernier et sélectionné les candidatures qui répondent aux critères du concours et ont le meilleur potentiel pour se qualifier au jury ministériel ;
- ATTENDU QUE** les candidatures représentant le CIUSSS et retenues par le jury local d'établissement doivent faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS NIM avant d'être soumises au jury ministériel;
- ATTENDU QUE** les candidatures représentant le CIUSSS NIM doivent être transmises à la coordonnatrice nationale des Prix d'excellence, au MSSS, au plus tard le 4 décembre 2019 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique du CIUSSS NIM d'approuver les candidatures sélectionnées par le jury local d'établissement afin qu'elles puissent être déposées au MSSS dans les délais prescrits.

Rés. : 2019-11/2581

5.7. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent règlement découle de l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS). Il vise à désigner les personnes qui, dans le cadre de leurs responsabilités et fonctions, sont autorisées à signer les engagements que prend le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

L'article 169 de la LSSSS énonce que : « aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement ».

Le présent règlement doit être adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). Il doit au préalable être examiné par le comité de vérification, pour recommandation, suivant l'article 65.3 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS NIM.

Que les membres du conseil d'administration consentent au présent règlement afin de :

- Baliser le pouvoir de certaines personnes de signer les ententes à intervenir entre l'Établissement et d'autres organismes ou des professionnels ;
- Réitérer les niveaux d'autorisation pour accorder un contrat tels que prévus à la *Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction*, adoptée en janvier 2016 et révisée en juin 2018 ;
- S'assurer que seules les personnes dûment autorisées puissent signer des actes, documents et autres écrits engageant l'Établissement et de les rendre imputables des obligations ainsi contractées ;

- Prévoir une délégation particulière de nature à assurer la continuité des opérations en cas d'absence prolongée ou d'empêchement du président-directeur général afin de procéder à la signature de certains documents engageant l'Établissement.

ATTENDU QUE l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, Chapitre S-R.2) prévoit que toute délégation de signature d'un acte, document ou écrit engageant l'établissement doit être autorisée par règlement adopté par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE les articles 65 à 67 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration prévoient les dispositions que doit appliquer minimalement l'établissement en matière de signature de contrats et autres documents financiers ;

ATTENDU QUE les consultations ont été effectuées auprès du comité de direction le 6 novembre 2018 et du comité de vérification le 19 novembre 2019 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'adopter le Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement, tel que présenté au conseil d'administration.

Rés. : 2019-11/2582

5.8. POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DÉTERMINATION DES MOYENS DE TRANSPORT POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Conformément au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, l'employeur doit se doter de politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres, notamment sur les frais de déplacement. Les dispositions de la présente politique s'appuient sur les principes d'une saine gestion des fonds publics.

ATTENDU QUE l'employeur doit se doter d'une politique de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres, notamment sur les frais de déplacement et que celle-ci doit être approuvée par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le CIUSSS NIM se conforme à l'article 5 dans le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, de se doter d'une politique en la matière ;

ATTENDU le besoin de clarifier les règles d'utilisation d'un véhicule automobile personnel, de préciser les titres d'emploi visés par l'obligation de posséder un véhicule automobile dans le cadre de la fonction, de préciser les modalités de remboursement du kilométrage et des primes d'assurance-affaires ;

ATTENDU le besoin d'établir les niveaux de responsabilités de l'employeur et des cadres ;

ATTENDU QUE la politique vise à assurer une application uniforme et un traitement équitable des modalités de remboursement au sein du CIUSSS NIM ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration du 23 octobre 2019, d'approuver la Politique sur les frais de déplacement et détermination des moyens de transport pour le personnel d'encadrement.

Rés. : 2019-11/2583

5.9. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES 2018-2019

Le comité de gestion des risques doit son existence à l'application de l'article 183.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-42) qui prévoit la formation d'un tel comité dans le plan d'organisation de tout établissement de santé et de services sociaux.

Les principales fonctions du comité, selon l'article 183.2 de la LSSSS (L.R.Q., c. S-42), sont les suivantes :

- Identifier et analyser les risques d'incidents ou d'accidents afin d'assurer la sécurité des usagers et de mettre en place les moyens nécessaires pour en prévenir l'apparition et la récurrence ;
- S'assurer qu'un soutien soit apporté à la victime, à ses proches, ainsi qu'aux intervenants impliqués ;
- Assurer la mise en place d'un système de surveillance afin d'émettre des recommandations au conseil d'administration de l'établissement de façon à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la récurrence des incidents et accidents ;
- Planifier et appuyer les activités reliées à l'implantation et au déploiement de la gestion des risques et de la sécurité des usagers.

La composition du comité a été modifiée en cours d'année 2018-2019. Les membres du comité se seront réunis à trois reprises entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019. Plusieurs dossiers ont été saisis par le comité. Il y a eu l'ajout d'un usager partenaire au comité.

Le comité de gestion des risques déclare avoir rempli ses fonctions au cours de l'exercice financier 2018-2019, notamment en :

- Effectuant le suivi des événements sentinelles ;
- Agissant dans une perspective d'amélioration continue en assurant auprès du conseil d'administration et des usagers des services de qualité et sécuritaires.

5.10. NOMINATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR

Suite au départ de deux médecins examinateurs dans la dernière année, et considérant le volume significatif de plaintes à l'égard d'un membre du CMDP en attente d'examen par un médecin examinateur, l'établissement souhaite recruter de nouveaux médecins examinateurs. Conformément à l'article 42 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration de l'établissement doit désigner, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur qui est responsable de l'application de la procédure d'examen des plaintes médicales.

Le comité de sélection ainsi que le CMDP recommandent la nomination de Dr Renald Dutil à titre de médecin examinateur pour le CIUSSS-NIM.

Dr Dutil présente un parcours professionnel impressionnant. Il a exercé de nombreuses fonctions cliniques et administratives, notamment à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital du Sacré-Cœur de

Montréal. Exerçant à différents moments les fonctions notamment de chef de département, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Directeur des services professionnels, Dr Dutil a également plusieurs années d'expérience à titre de médecin examinateur. Le comité de sélection considère que Dr Dutil présente toutes les compétences requises pour exercer la fonction de médecin examinateur avec crédibilité et intégrité, dans une perspective d'amélioration de la qualité des services.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter la nomination du docteur Renald Dutil à titre de médecin examinateur.

Rés. : 2019-11/2584

6. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre aura lieu le 28 janvier 2020 à la salle Edgard-Langlois de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, à 18 h.

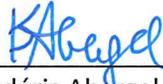
7. HUIS-CLOS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée régulière est levée à 21 h 05



Lucy Rodrigues
Présidente



Frédéric Abergel
Président-directeur général

2019-12-20

